



### Toulouse ville 30, la Mairie “récalci-30” ?

En ville, la limitation à 30 km/h amène plusieurs bénéfices : les accidents sont moins nombreux, les situations stressantes également (dépassements, traversées), les accélérations moins poussées, le bruit moindre. Cette mesure favorise les déplacements vertueux (marche, vélo), nous l'avions demandée, nous la soutenons.

La ville de Toulouse s'apprête à déployer le 30 km/h. C'est bien mais il reste des exceptions à 50 km/h. Elles sont encore trop nombreuses. Depuis la diffusion de la carte officielle, les échanges avec les usagers nous conduisent à demander les rectifications suivantes :

- La **ceinture de boulevards** est mystérieusement passée de 30 prévus en mai à 50 en décembre, sur le tronçon Ch. De Fitte, Séjourné, Lascrosses. Les Toulousain-es l'ont pourtant validé sur jéparticipe, pourquoi ne pas les écouter ? C'est une erreur à corriger car la zone est accidentogène. Une ceinture intégralement à 30 est plus lisible et sera davantage respectée.
- Le **canal du Midi** est intégralement à 50 km/h, devenant l'autoroute urbaine fracturant en deux Toulouse. Plusieurs segments sont dépourvus d'aménagement cyclable ou de trottoir confortable, ils devraient être mis à 30 km/h : Griffoul Dorval, Port St Etienne, Méditerranée, Sémard avec la gare routière...
- La **route de Launaguet** dessert un lycée, un collège, un gymnase. Ne mettons pas les enfants en danger avec le 50 km/h.
- La **route d'Agde** est un cauchemar pour les cyclistes et inconfortable pour les piétons. Le 50 km/h ici est aberrant. Les habitants et l'élue de quartier sont pour le 30.
- Les **avenues des Récollets, Delacourtie et Crampel** : sans réels aménagements cyclables et commerçant, cet axe fait consensus pour être à 30.

D'autres exemples existent, nous ne les développerons pas tous. Ce qui compte est de suivre des **critères objectifs** ; pour s'autoriser un axe à 50 km/h, plusieurs conditions doivent être réunies :

- aménagement piéton et cyclable séparé du trafic existant et aux normes,
- absence d'activité telle qu'école, commerces.

S'il manque une condition, alors on passe à 30. Ensuite, la limitation devra être effective et pas un simple arrêté du Maire à des fins de com'. Pour y parvenir, réaliser des **largeurs de voies réduites** grâce à des reliefs sur la chaussée. D'ailleurs, ces réductions donneront davantage d'espace aux piétons et cyclistes. Des **“zigzags”** adaptés, des **radars pédagogiques**, des **verbalisations** sont d'autres mesures accompagnant le 30.

On entend également : « le 50 km/h, c'est pour **les bus** ». Un bus s'arrête fréquemment, par définition : dépose des voyageurs, feux rouge. Faire une pointe à 50 km/h pour un engin de 20 tonnes n'est ni raisonnable ni significatif en termes de temps gagné.

Autre sujet : le **double-sens cyclable** devient automatique dans les rues à sens unique. Il en manque dans les actuelles zones 30. Dès janvier avec la ville 30, il sera obligatoire de poser un panneau « sauf cyclistes » sous les sens interdit et recommandé de marquer des logos vélo au sol.

Nous appelons enfin toutes les villes de l'agglomération et au-delà à mettre place le 30 km/h et à adopter une politique en faveur des modes vertueux de déplacement.

Contacts :

**Boris Kozlow**, président, 06 19 44 39 01

\*\*\*\*\*

À propos de 2 Pieds 2 Roues :

L'association 2 Pieds 2 Roues est une association indépendante qui milite sur Toulouse et son agglomération, et au-delà en Occitanie, depuis 1981 pour le développement du vélo et de la marche au quotidien. Elle compte sur plus de 1000 adhérents pour défendre et promouvoir les modes actifs.

<https://2p2r.org/>